



L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Le ministre des Finances dit «non» à l'augmentation de la taxe spécifique sur la bière Le secteur brassicole québécois le remercie de son soutien

Montréal, le 30 octobre 2015 – L'industrie brassicole québécoise est satisfaite que le ministre des Finances du Québec, M. Carlos Leitão, ait confirmé que la Recommandation 13 de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (rapport Godbout) ne serait pas retenue par son gouvernement.

Puisque la taxe spécifique devait être augmentée de manière continue sur une période de cinq ans, l'industrie brassicole se réjouit de l'engagement ministériel de ne pas procéder à une hausse d'ici la fin du mandat libéral.

Dans ce contexte, l'industrie brassicole souhaite établir un dialogue avec les autorités gouvernementales pour revoir en profondeur - au cours de l'année 2016 - la réglementation encadrant ses activités de fabrication, de commercialisation et de distribution. Ce secteur est en profonde mutation en raison notamment des nouvelles tendances mondiales de marché et de l'évolution de la dynamique québécoise de vente d'alcool.

Les acteurs de l'industrie ont l'intention de travailler à construire les conditions propices afin de favoriser l'innovation, le développement et la croissance de ce secteur manufacturier au cours des prochaines années.

D'une importance économique incontestable, l'industrie brassicole occupe un rôle de premier plan dans la transformation bioalimentaire au Québec. De 2007 à 2012, les brasseries québécoises ont généré en moyenne un produit intérieur brut (PIB) de près d'un milliard. Cette contribution est comparable à celle de l'industrie de la fabrication des produits laitiers. Elles génèrent près de 5 000 emplois directs partout dans la province.